### Séance du 26 octobre 2015

Le vingt-six octobre deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

<u>Date de convocation</u>: 20/10/2015 <u>Date d'affichage</u>: 03/11/2015

<u>Etaient présents</u>: MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis, ALLIX Gratien; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Était excusée : Mme GOSSET Cécile (procuration M. BOURGE).

Étaient absentes: Mmes LEVALLOIS et RIVALLANT.

Mme LEMERRE, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 22 septembre. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

#### I. <u>Hôtel restaurant : pénalités de retard aux entreprises (lot 3 et 4)</u> (visa 30/10/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des pénalités provisoires avaient été retenues aux entreprises GOUTAL (lot n°3) et GORREGUES (lot n°4) pour retard de chantier et non-respect du planning.

Le CCAP stipule que les retenues provisoires sont de 150 € HT par jour et que les pénalités définitives journalières sont de 230 € HT. Selon les calculs du maître d'œuvre (en référence à l'ordre de service n°3 du 05/08/2014 signé par les entreprises le 28/08/2014), les jours de retard incombant à l'entreprise GOUTAL sont de 20 et ceux pour l'entreprise GORREGUES sont de 7 (ces nombres de jours ayant été déjà minorés lors du calcul).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces pénalités soit :

- 230 € x20 j = 4 600 € pour l'entreprise GOUTAL.
- 230 € x 7 j = 1 610 € pour l'entreprise GORREGU**S**.

#### II. <u>Hôtel restaurant : aménagement d'une salle (hors marché)</u> (visa 28/10/2015)

M. le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour l'aménagement d'une salle non exploitée au 1er étage de la partie restaurant. Il conviendrait d'effectuer le placage, l'électricité et le chauffage rapidement afin d'éviter les pertes de chaleur. Les devis relatifs à la partie « chauffage » n'étant pas arrivés à ce jour, ce point sera étudié au prochain Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes moins disantes :

- SARL LEPRETRE F. et Fils de Heugueville-sur-Sienne pour un montant HT de 4 731.60 €, pour la partie « cloisons sèches » ;
  - SARL ELECXIA de Canisy pour un montant HT de 2 546.61 €, pour la partie « électricité ».

Le Conseil autorise de plus M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### III. Hôtel restaurant : fourniture d'extincteurs et signalétique sécurité (visa 28/10/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'équiper les locaux de l'hôtel restaurant d'extincteurs et de panneaux signalétiques relatifs à la sécurité.

Après étude de devis, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de la Société ESI de Coutances pour les montants suivants :

- 1 238.25 € HT pour la fourniture des extincteurs d'une part ;
- 290.25 € HT pour les différents plans et signaléique de sécurité d'autre part.

Le Conseil Municipal autorise de plus M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### IV. Hôtel restaurant : point sur les travaux

Monsieur le Maire informe le CM que les travaux sont terminés. Les essais ont été réalisés. Il reste de l'information et de la formation à voir avec le repreneur et son épouse.

La visite de la commission de sécurité a été demandée. Le bail commercial est signé : il commence le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

L'ouverture de l'établissement est prévue début janvier 2016.

### V. <u>Aménagement des rythmes scolaires 2015 – 2016 : reversement du Fonds d'amorçage accordé par l'État à la Communauté de Communes de Canisy</u> (visa 28/10/2015)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Canisy à compétence pour la prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Par contre, l'État verse directement aux communes l'aide financière accordée et dénommée « Fonds d'Amorçage ». Il convient, tout comme l'année dernière, de reverser cette subvention à la Communauté de Communes qui est organisatrice du service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Reverser à la Communauté de Communes de Canisy le Fonds d'amorçage accordé par l'État (un 1er acompte en fin 2015 et le solde dès son versement prévu au 1er trimestre 2016) ;
  - Autorise de plus M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

# VI. <u>Poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (25h/35h) : modification du temps de travail</u> (visa 28/10/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la modification du temps de travail du poste occupé par M. Maxime PICOT a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 25 septembre 2015.

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de ce poste à temps non complet : elle passera de 25h00 / 35h à 30h00 / 35h à compter du 1er janvier 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de porter, à compter du 1er janvier 2016, la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à 30h00/35h (poste occupé par M. Maxime PICOT);
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

# VII. <u>Poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (3h30/35h) : modification du temps de travail</u> (visa 28/10/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la modification du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial (ménage) a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 25 septembre 2015.

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de ce poste à temps non complet : elle passera de 3h30 / 35h à 4h00 /35h à compter du 1er janvier 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de porter, à compter du 1er janvier 2016, la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à 4h00 /35h00.
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

#### VIII. <u>Virement de crédits section investissement budget communal</u> (visa 28/10/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits votés au budget 2015 sont insuffisants pour 2 opérations car les devis n'étaient pas connus au moment. Sont concernées les opérations « cimetière » pour la fourniture et la pose des cavurnes, ainsi que « l'électrification de l'horloge de l'église ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
Art 2313 (23) – 121 : Gare	940 €	
Art 2128 (21) – 155 : Cimetière		105 €
Art 21318 (21) – 156 : Électrification horloge église		835 €

#### IX. Don de terrain

M. le Maire lit aux membres du Conseil Municipal la lettre reçue de Mme Myriam ARNOULT qui a été transmise par Maître LELONG-MARTY, notaire.

Mme ARNOULT propose à la commune de lui faire don d'une parcelle de terrain d'une contenance de 1ha57, située sur la commune de Carantilly en bordure de la D 100, dans la mesure où celle-ci prendra en charge les frais.

Après débat, le CM donne un accord de principe mais M. le Maire estime qu'il est préférable de rencontrer le notaire avant toute transaction afin de connaître la valeur du bien (estimation), les contraintes éventuelles, l'aspect juridique et les possibilités sur ce terrain.

Si toutes les conditions sont réunies, une délibération sera prise lors de la séance de Novembre 2015.

#### X. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'eau potable du SIAEP de Montpinchon et commente les conclusions en particulier sur le prix et la qualité de l'eau distribuée au robinet.

Ce rapport peut être consulté en Mairie.

#### XI. Examen du projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il a fait parvenir à chacun d'entre eux la lettre de Mme la Préfète ainsi que le document l'accompagnant concernant le projet de schéma départemental.

Il présente les grandes lignes du projet (demande d'avis, cartes, études) et demande à chaque conseiller d'en prendre connaissance avant de délibérer lors de la réunion de novembre 2015.

#### XII. Fibre optique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme BINET du Conseil Départemental en charge du dossier.

Carantilly, Quibou et Dangy constituent la "plaque 105A". Deux bureaux d'études sont missionnés pour faire les relevés sur le terrain, la durée est d'environ 22 semaines.

L'entreprise BERNASCONI a été retenue pour effectuer le génie civil (travaux de câblage jusqu'en limite de propriété). La durée est d'environ 28 semaines.

Un marché sera passé pour le raccordement de chaque habitation.Des réunions publiques auront lieu pour informer les usagers.

L'entrée en service pourrait être vers fin 2017.

#### XIII. Point sur la Communauté de Communes et les communes nouvelles

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entrevue informelle avec les Maires de Quibou et Dangy, afin de connaître la position de chacun, ces trois communes ayant voté oui.

Cette réunion a porté sur un inventaire des moyens en vue d'éventuelles mutualisations pour permettre de réaliser des économies.

Il rend compte au CM des dernières informations qu'il a recueillies auprès de la Communauté de Communes. Il semble que 4 communes veulent constituer une commune nouvelle. Il s'agit de St-Samson-de Bonfossé, Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire et Saint-Romphaire.

En ce qui concerne les autres, elles disent attendre plus d'informations pour prendre des décisions.

Il présente les cartes :

- de la Communauté de Commune actuelle ;
- de la coupure en deux suite au vote négatif de Canisy et Saint-Martin de Bonfossé;
- de la future commune nouvelle à 4;
- du RPI.

#### XIV. Affaires diverses

- Bureaux de vote élections régionales : M. le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il demande aux conseillers de réfléchir à leur tour de permanence : des propositions leur seront faites. Décision lors du prochain Conseil.
- Repas des anciens : M. le Maire remercie les membres du CCAS et en particulier sa vice-présidente, les élus et bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de cette journée qui s'est très bien passée.
- 11 novembre cantonal : M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la cérémonie cantonale aura lieu à Carantilly. La commission « Fêtes et Cérémonies » est chargée d'organiser le vin d'honneur. M. Bruno CORON propose d'utiliser la salle des fêtes pour des raisons pratiques.
- Visite du Point Fort et du Centre d'enfouissement : La Communauté de Communes organise une visite le 19 novembre au profit des élus. Les intéressés doivent s'inscrire au secrétariat de Mairie.
  - Commission fleurissement: M. Bruno CORON la fixe au lundi 16 novembre.
- Commission de travail sur le projet de commerce : M. Erik DUFORT demande que la réflexion sur ce projet commence. M. le Maire lui répond que la commission prévue à cet effet sera réunie prochainement.

- Enveloppes PAP / Bulletin Municipal : Mme LEDOUX informe le Conseil qu'il n'y a plus de "prêt à poster" et que la poste ne semble pas vouloir en faire d'autres. Elle reste en relation avec les responsables de la poste pour trouver une solution.

Elle informe également le Conseil que la réalisation du bulletin municipal est en cours.

- Jour de réunion du Conseil Municipal : Mme CANTO informe le Conseil qu'elle change de poste de travail au 1<sup>er</sup> décembre et que de ce fait elle ne pourra plus assister aux réunions si elles restent le lundi et que dans ce cas elle se retirerait. M. le Maire répond qu'un autre jour sera proposé, certainement le jeudi comme auparavant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h35.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	La Secrétaire, Honorine LEMERRE
Bruno CORON	Cécile GOSSET PP M. BOURGE
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT Absente
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN	André BOURGÈS
Mireille LEVALLOIS Absente	